SAUVONS L'EAU !

N°32

LE MAGAZINE DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AVRIL 2017

Dossier

Partageons l'eau, on a tous à y gagner !

LE TOULONNAIS UNI POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU P.4 - À AURIOL, LE FLEUVE INVITÉ DANS LA CRÉATION D'UN PARC P.5 - **INTÉRÊTS CROISÉS AU MARAIS DE VAUX P.6** - PLUS QU'UNE SIMPLE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE P.7 - **L'EAU ULTRAFILTRÉE DE POSIDONIA ARROSERA LE GOLF P.8 -** DES PORTS PROPRES BIENTÔT NURSERIES P.9 - **DES EAUX PAS SI USÉES P.10 -** TIL CRÉE SA PROPRE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX P.16 - **L'ASA DE SAINT-LIONS SE CONVERTIT À L'ASPERSION P.17** - FREDI MEIGNAN GARDIEN D'UNE MONTAGNE « NATURE » P.20

7 novembre

Zones humides. Michel Py, président du syndicat RIVAGE, Dominique Colin, directeur régional de l'agence de l'eau, Francis Clique, vice-président de Perpignan Méditerranée Métropole, Martine Rolland, vice-présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales et les collectivités signent à Port Leucate (66), un 3ème contrat pour l'étang de Salses-Leucate. 8 M€ dont 1,7 M€ de l'agence de l'eau, financeront des actions pour l'assainissement, la réduction des pollutions par les pesticides et la préservation des zones humides.

Alain Matheron, président de la communauté de communes du Diois, Yannick Prebay, directeur de la délégation de l'agence de l'eau à Lyon, et Patricia Brunel-Maillet, vice-présidente du conseil départemental de la Drôme, entre autres.

28 novembre

Gestion durable. Les communes du Diois améliorent la performance de leurs services d'eau potable grâce à un contrat de progrès signé à Lus-la-Croix-Haute (26) avec l'agence de l'eau. Réalisation de schémas directeurs, équipement en compteurs, chasse aux fuites d'eau : ces actions permettront de revoir à la baisse la redevance de prélèvement, actuellement majorée pour non-conformité avec la nouvelle réglementation sur l'eau potable.

---

9 décembre **Corridors biologiques.** 5 M€ sur 2017-2018 pour restaurer les rivières et le franchissement de l'Autoroute Blanche par la faune sauvage. La région Auvergne-Rhône-Alpes signe à Reignier-Esery (74) le contrat Vert et Bleu « Arve Porte des Alpes » avec le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A), le conseil départemental de la Haute-Savoie, l'agence de l'eau, le Grand Genève et les Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB).

9 décembre Papi.

La région Paca, le département du Var, l'agence de l'eau, les communautés d'agglomération Dracénoise et Var Estérel Méditerranée, les villes de Fréjus et Draguignan signent, en présence de Jean-Luc Videlaine, préfet du Var et d'Olivier Audibert-Troin, président du syndicat mixte de l'Argens, le plan d'action pour la prévention des inondations (Papi) de l'Argens et des côtiers de l'Estérel. Au programme : 63 actions pour 96 M€.

11 janvier

Epuration. François Tatti, président de la communauté d'agglomération de Bastia, Alain Thirion, préfet de la Haute-Corse, François Orlandi, président du conseil départemental, Saveriu Luciani, président de l'office hydraulique, Pierre Savelli, maire de Bastia, et Michel Rossi, président de la régie des eaux du pays bastiais, inaugurent la mise aux normes de la station d'épuration de Bastia Sud. Coût des travaux : 30 M€ dont environ 50 % financés par l'agence de l'eau.

---

3 février

Diplôme. Jacques Bianchi, président de la CCI du Var, récompense à Toulon une trentaine de chefs d'entreprises pour leurs actions de réduction des rejets polluants dans le cadre de l'opération collective Pro'Baie (cf p.16).

Autour de J. Bianchi : G. Vincent, président du comité de baie, M. Berthelot de la chambre de métiers et de l'artisanat du Var, G. Berthaud, directrice de l'agence de l'eau à Marseille, M. Cresp, président de l'Adeto, ainsi que plusieurs élus des communes de Toulon Provence Méditerranée.

3 février

Camargue. Laurent Roy, directeur de l'agence de l'eau, participe aux 2èmes rencontres sur les zones humides à Vauvert (30) et signe avec Odile Gauthier, directrice du conservatoire du littoral, une convention de gestion des zones humides du domaine du Canavérier.

29 novembre.

Phytosanitaires.
Mise en service en 2015 pour un coût de 542 000 €, l'aire de lavage de Puisserguier (34) traite les effluents de 60 pulvérisateurs et de 20 machines à vendanger. Vincent Labarthe, vice-président de la région Occitanie, visite l'équipement aux côtés de Dominique Colin, directeur régional de l'agence de l'eau.

1er décembre

Partage. EDF, l'agence de l'eau et l'État signent à Mallemort (13) un protocole de transfert d'économies d'eau sur le bassin versant de la Durance. Objectif : économiser l'eau et mieux la partager entre tous les usagers dans un contexte de changement climatique.

2 décembre

Chasse au gaspi.
Yves Krattinger, président du département de la Haute-Saône, Marie-Françoise Lecaillon, préfète de la Haute-Saône, et Laurent Tessier, directeur régional de l'agence de l'eau, visitent un chantier de renouvellement de canalisations d'eau potable à Fougerolles, lancé dans le cadre du plan de relance du BTP *(voir Sauvons l'eau N°25)*.

30 janvier

Or bleu. Lors de la signature du contrat de nappe de la Crau au domaine départemental de l'Etang des Aulnes à Saint-Martin-de-Crau (13), le maire Dominique Teixier remercie tous les partenaires *« d'avoir pris la mesure de cet enjeu »*. 70 actions sont prévues sur 6 ans pour protéger ce filon d'or bleu souterrain.

2 février Énergie des eaux usées.

Les élus de la communauté de communes du Pays Rochois valident le projet de codigestion et de production de biométhane à la station d'épuration d'Arenthon (74). Financé par l'agence de l'eau dans le cadre de son appel à projets visant à réduire l'impact énergétique des systèmes d'assainissement, l'équipement sera mis en service en 2018.

Martial Saddier, député et vice-président de la région Aura, et Marin Gaillard, président de la CC du Pays Rochois, entourés des nombreux partenaires.

9 février

Label. Le Coulomp, dans les Alpes-de-Haute-Provence, est labellisé « Rivière en bon état » à Annot, en présence de Claude Roustan, président de la fédération de pêche, de Jean Mazzoli, vice-président de la communauté de communes « Alpes Provence Verdon, sources de Lumière », et de Laurent Roy, directeur de l'agence de l'eau.

28 février

Biodiversité. Le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté lance la réflexion sur la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité en présence de Christophe Aubel, directeur de l'agence française pour la biodiversité. Laurent Roy présente les initiatives en faveur de la biodiversité des agences de l'eau.

édito

Plans concertés pour préserver l'eau

En Rhône-Méditerranée, 40 % des bassins versants manquent d'eau et cette tension va encore s'accroître avec le changement climatique. Il y a urgence pour ces territoires à construire un Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).

Cette démarche est un point de passage obligé pour déclencher une aide de l'agence de l'eau car elle garantit la cohérence des actions. Les acteurs de terrain partent du diagnostic des volumes prélevables pour écrire, dans la concertation, le PGRE. Ensemble, alors, économisons l'eau, pour une gestion durable et équilibrée de la ressource.

Depuis le début d'année, un autre grand chantier occupe nos équipes : l'élaboration du 11e programme, qui sera opérationnel en 2019. Avec des moyens financiers et humains de plus en plus contraints, il manifestera notre engagement croissant pour réduire les effets du changement climatique.

Laurent Roy,
Directeur général de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Magazine Sauvons l'eau
de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
2-4 allée de Lodz - 69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00 - **www.eaurmc.fr**

Directeur de la publication : Laurent Roy • Rédactrice en chef : Valérie Santini • Rédaction : Pleins Titres • Conception réalisation : [...bigbang.fr] • Impression : Faurite • Tirage 14 000 exemplaires • N°ISSN : 2270-2512 • Crédits photos : agence de l'eau - BRGM, SCP, F. Roux et V.Vigne-Lepage (Pleins Titres) - Véolia, Y. Devaux, M. Mendo, R. Lengereau

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

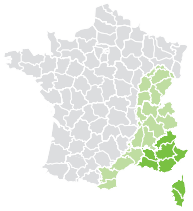

Le Toulonnais uni pour une gestion durable de l'eau

VAR

Le contrat de territoire permet une action globale

4 Mm³ économisés

Retenue et barrage de Dardennes.

Par un contrat signé à l'échelle de l'agglomération, Toulon et toutes ses voisines se mobilisent pour l'eau, par exemple pour l'économiser.

L'agglomération de Toulon, c'est 450 000 habitants, 9 millions de touristes par an, une activité économique riche... Donc des enjeux forts autour de l'eau. C'est pourquoi l'agence de l'eau et tous les acteurs locaux concernés ont signé en novembre dernier un contrat de territoire pour une gestion durable des milieux aquatiques. Son but : traiter, à l'échelle de l'agglomération toulonnaise, de la pollution par temps sec et en cas de pluie, de la gestion des milieux aquatiques associée à la prévention des inondations, du lien terre-mer et d'économies d'eau sur la ressource déficitaire du bassin versant Issole-Caramy. *« Quand on parle d'un sujet, on aborde forcément les autres, et ce à une échelle large. D'où l'intérêt de ce contrat »*, explique Gilles Vincent, vice-président chargé de l'environnement à *Toulon Provence Méditerranée (TPM)*.

Les 12 communes de l'agglomération et les syndicats d'eau et de milieux se sont engagés à conduire avant 2019 des actions d'économie d'eau ou de substitution aux prélèvements (via la retenue de Sainte-Suzanne) dans le bassin versant Issole-Caramy, qui fournit actuellement 44 % des besoins... et en souffre en période d'étiage. *« Nous avançons tous ensemble et lorsque la future métropole prendra la compétence eau potable, en 2020, beaucoup de travaux auront déjà été faits »*, espère Gilles Vincent. De petites sources locales vont être remises en fonctionnement. A Toulon, 1 Mm³ sera aussi gagné en réutilisant la ressource de Dardennes. *« Nous nous sommes également fixés l'objectif ambitieux d'augmenter le rendement des réseaux de 80,5 % (ce qui est déjà bien) à 85 % »*, assure Yannick Chenevard, élu toulonnais chargé de ce sujet (et vice-président de TPM en charge de l'eau potable). Grâce aussi à l'amélioration du fonctionnement de l'aqueduc reliant Saint-Suzanne à Toulon ou encore à l'optimisation de cette retenue, le gain devrait être de 4 Mm³/an. Ajouté aux résultats des actions des autres communes ainsi que d'autres, parallèles au contrat, l'économie de prélèvements sur les ressources tendues devrait être de 10 Mm³/an.

L'agglomération de Draguignan se prépare à gérer l'eau et l'assainissement

La Communauté d'agglomération Dracénoise (Cad), qui regroupe 23 communes autour de Draguignan, anticipe le transfert de compétences eau et assainissement, normalement prévue par la loi « NOTRe » pour 2020. Dans le cadre de son appel à projets « Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau », l'agence de l'eau l'aide à financer la préparation de cette prise de compétences, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage mais aussi avec du personnel en régie, pour favoriser leur appropriation de la démarche. Il s'agit de faire un état des lieux préalable, de définir des objectifs d'organisation, de repérer les enjeux administratifs et les moyens humains et financiers nécessaires, et de proposer plusieurs scénarios pour l'exercice des nouvelles compétences. Par ailleurs, la Cad va élaborer un Système d'information géographique (SIG) intercommunal ambitieux, intégrant tous les réseaux humides du territoire, pour, à court terme, mettre en œuvre une gestion patrimoniale des équipements du service eau potable-assainissement et pluvial.

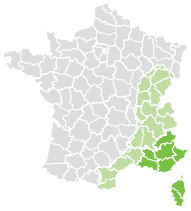

À Auriol, le fleuve invité dans la création d'un parc

BOUCHES-DU-RHÔNE

L'Huveaune aménagée contre les inondations et pour les loisirs

De droite à gauche, Danièle Garcia, Estelle Fleury et Christian Ollivier.

Depuis dix ans, le quartier des Artauds, au bord de l'Huveaune, à Auriol, est en pleine croissance : logements, collège, équipements sportifs, école, bientôt une salle de spectacles... Soucieuse du cadre de vie, la mairie a acquis des terrains pour y aménager un « parc de la confluence » (celle de l'Huveaune et de la Vède) de 10 000 m², mais ne trouvait pas les financements nécessaires. *« Or, dans le cadre du contrat de rivière, nous avons identifié qu'il y a aussi un enjeu de continuité écologique (poches d'érosion, un méandre trop raide...) ainsi que de prévention des inondations des maisons de l'autre rive, très exposées*, explique Estelle Fleury, directrice du *Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune*. *Autant de sujets que l'appel à projets Gemapi de l'agence de l'eau proposait de traiter ensemble. Nous avons saisi cette opportunité ».*

D'ici le début 2018, la berge va donc être décaissée sur 750 m de linéaire, pour que le fleuve y déborde à son gré. De nouvelles plantations la fixeront et recréeront des habitats pour la faune. Une zone d'expansion des crues existante en amont va être laissée en l'état, une étude ayant prouvé qu'elle joue bien ce rôle. Le méandre trop raide sera par ailleurs adouci pour **ralentir le débit** lors des crues. Enfin, des sentiers - *« les plus naturels possibles »*, assure Danièle Garcia, maire et présidente du Comité de rivière - seront aménagés.

Déjà, Christian Ollivier, président du syndicat, imagine l'inauguration du parc, à l'occasion des fêtes de l'Huveaune, en mai 2018 : *« La population a très envie de se réapproprier ce fleuve autrefois appelé La Fougueuse et, déjà, des projets similaires émergent, associant aménagement et prévention des inondations. Celui d'Auriol est une vitrine ! ».*

La Brague soignée et restaurée à Biot

Au pont de Biot (Alpes-Maritimes), le *Syndicat intercommunal de la Brague et de ses affluents* a engagé la première phase de travaux de restauration de la continuité écologique de ce cours d'eau. Ils sont combinés à des aménagements visant à réparer les dégâts de la crue centennale du 3 octobre 2015. Un seuil a été arasé pour redonner à la Brague un écoulement naturel. Pour conforter les ouvrages d'art, des épis déflecteurs ont été installés, ainsi qu'une rampe enrochée sous-fluviale, qui évite l'érosion du lit. Enfin, les berges ont été stabilisées par des plantations.

La Brague avant travaux.

La Brague après.

Véhicule sous-marin téléguidé plaçant les capteurs.

Sous l'Arc, une ressource de secours à préserver

La Société du canal de Provence (SCP) et le BRGM ont rendu les résultats de l'étude ARK (Acquisition de référence sur l'aquifère multicouche karstifié du bassin d'Aix-Gardanne). Son but : évaluer la capacité de mobilisation des 5 Mm³ d'une eau souterraine de très bonne qualité, disponibles dans la nappe profonde de l'Arc, **ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable** dans les Bouches-du-Rhône (voir Sauvons l'eau n°27). Plusieurs scénarios d'exploitation, en continu ou à titre de secours, ont été testés. Il en ressort que le recours à cette ressource doit être limité aux situations d'urgence, car un pompage important et de longue durée affecte les ouvrages proches et même tout le bassin. L'étude révèle aussi que, pour une gestion durable, il faudrait pérenniser un réseau de suivi et établir des règles de partage de la ressource avec les acteurs locaux.

Intérêts croisés au marais de Vaux

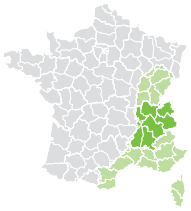

AIN

Travaux d'assainissement et restauration hydrologique associés

Le Conservatoire d'espaces naturels pilote un plan de restauration du marais de Vaux (Ain) dans le cadre d'un contrat de territoire global. Sa particularité : concilier différents enjeux.

Le marais de Vaux, une mosaïque de milieux différents.

Œillets « superbes », droseras, orchidées, pies grièche grises, milans royaux... Le marais de Vaux, situé sur le plateau d'Hauteville, dans l'Ain, est une zone humide à la flore et la faune exceptionnelles. Il sert aussi de soutien d'étiage, de zone d'expansion des crues, pour l'alimentation en eau potable, pour l'épuration des eaux usées et pour les loisirs. Or, ce marais de 140 ha d'intérêt régional est fragilisé, à la fois par des tentatives anciennes d'assèchement et par des réseaux communaux d'assainissement non conformes.

C'est pourquoi, un plan de restauration global vient d'être décidé, dans le cadre d'un **contrat de territoire*** signé avec l'agence de l'eau, qui apporte 3,4 M€. Afin de débloquer la restauration du marais, celle-ci a accepté d'aider Hauteville et Cormaranche-en-Bugey à financer des travaux d'assainissement, même si seul le réseau de cette dernière rejette directement dans le marais. *« Ces communes repoussaient ces chantiers depuis des années, faute de budget*, explique Géraldine Garnier, chargée de projet au Conservatoire d'espaces naturels (*Cen*) Rhône-Alpes, pilote du contrat. *Il n'aurait pas été envisageable de restaurer le fonctionnement hydrologique du marais sans cette intervention préalable »*. Les communes y voient un intérêt financier mais également touristique, puisqu'un volet de **valorisation du marais** est prévu. *« En outre*, poursuit-elle, *Hauteville a pu être rassurée, comme elle le demandait, par des études d'impact du projet sur le captage des Lésines, hors service mais qu'elle souhaite conserver »*.

Une première tranche de travaux commencera cet été sur les réseaux d'assainissement, suivie par quatre autres jusqu'en 2020. En parallèle, dans le marais, les 30 km de fossés drainants vont être en grande partie comblés et le ruisseau des Vuires, qui traverse la zone, sera reméandré. Plus humide, moins embroussaillé, le marais de Vaux pourra ainsi mieux remplir ses multiples fonctions.

*Ce contrat associe le Cen, le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Albarine, le Département de l'Ain, le Communauté de communes du Plateau de Hauteville, l'Etat et l'Europe.

Une restauration participative pour la Bonne

Des travaux seront lancés cet été dans le massif des Ecrins sur la Bonne et son affluent, la Roizonne. Financés par l'agence de l'eau dans le cadre de son appel à projets Gemapi, ils ont un double objectif : prévenir les inondations et restaurer les milieux naturels. Sept hectares seront rendus à la rivière par l'arasement de 1 300 mètres de digues. Le *syndicat intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents* (Sigreda) a choisi une démarche concertée : en amont, entre 2012 et 2014, un bureau d'études a cartographié l'espace de fonctionnement du cours d'eau, les digues à supprimer, les secteurs où il fallait créer des champs d'expansion des crues... Une **cartographie** discutée avec les 70 élus locaux, les associations, les services de l'Etat et le service restauration des terrains de montagne de l'ONF, à l'échelle des sous-bassins versants. *« C'est l'une des clés de l'appropriation du projet »*, estime Dorian Obry, technicien de rivière du Sigreda.

La Bonne à Entrègues.

Le Nant Bénin labellisé « rivière sauvage »

Il est si bien caché dans son vallon, pourtant coincé entre les stations de la Plagne et de Tignes, que le Nant Bénin est resté relativement préservé. C'est pourquoi ce torrent, affluent du Ponthurin, vient de recevoir le label « Site Rivière Sauvage », déjà remis à 8 cours d'eau en France (dont 5 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse). L'association de riverains qui a promu cette labellisation a reçu le soutien de pêcheurs, d'élus locaux, de représentants des stations, d'associations, de l'Etat, de l'Onema, de l'agence de l'eau...

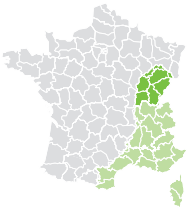

Plus qu'une simple restauration écologique

20 000 hélophytes plantés

BOURGOGNE

Chevigny-Saint-Sauveur : réhabiliter et valoriser le patrimoine aquatique de la commune

Balle de géotextile coco avant la pose sur la berge.

C'est d'une interrogation qu'est né le projet de restauration de la continuité écologique et de valorisation de la Norges et de la Goulotte, qui traversent Chevigny-Saint-Sauveur, en Côte d'Or. A l'origine, un ouvrage d'art sans existence légale mais appartenant à la commune. Pour traiter ce barrage à aiguilles, la collectivité s'est rapprochée du *Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Tille, de la Norges et de l'Arnison (SITNA)*.

Le programme défini avec *l'EPTB Saône et Doubs* – et avec l'aide de l'agence de l'eau et de la région Bourgogne-Franche-Comté – a pris une tout autre ampleur, pour devenir **un véritable projet de territoire en milieu périurbain**, la commune faisant partie du Grand Dijon. Sur les 5,5 km de rivières restaurées, 3 km de berges ont été *« retalutés en pente douce »*, explique Maryline Vernet, chargée d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Un lit d'étiage a été recréé. Démarrés en septembre, ces travaux se sont achevés au printemps par la plantation de 20 000 hélophytes (végétation semi-aquatique) de part et d'autre du nouveau lit.

Ce chantier a fait l'objet d'un partenariat pédagogique avec le centre de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes).

Formation et sensibilisation

Des stagiaires ont été associés à ces travaux de génie végétal. Un vannage a été démantelé dans l'enceinte même de l'établissement traversé par la rivière La Goulotte. Des échanges ont eu lieu avec l'entreprise sur la conduite de chantier, les règles de sécurité, la commande publique. Une formation in vivo qui pourrait faire évoluer certains parcours pédagogiques de l'AFPA.

Autres initiatives prises dans le sillage de ce programme, la création d'un **sentier pédagogique** au bord de la Goulotte et de la Rivière Neuve, et d'un arboretum. Des habitants ont activement participé à la confection des panneaux d'information du sentier et au choix des vingt-cinq essences d'arbres qui composent l'arboretum. Cet été, une Fête de la rivière viendra parachever la mobilisation autour de cette restauration aquatique et végétale, d'un montant global de 840 755 € TTC, dont 79,6 % subventionnés par l'agence de l'eau.

Interview

Eric Vindimian

*> Ingénieur général membre du CGEDD**

« Faire de la Loue un territoire d'excellence environnementale »

Vous avez rendu fin 2016 un rapport proposant des mesures pour la Loue et autres rivières comtoises. De quoi s'agit-il ?

Ce rapport fait suite à un autre, de diagnostic, que j'avais réalisé en 2015, dans le cadre d'une mission d'appui au préfet du Doubs que m'a confiée la ministre de l'environnement. La Loue connaissait des mortalités de poissons, des phénomènes d'eutrophisation, un état insatisfaisant des populations d'invertébrés... Son état n'était pas dramatique, mais le problème était complexe, multifactoriel. Les acteurs (éleveurs, producteurs de Comté, associations de protection de la nature, collectivités, pêcheurs, forestiers, industriels)

s'observaient, recherchant avant tout des responsabilités. J'ai très vite compris que tous, cependant, étaient attachés à leur territoire et prêts à travailler ensemble. Je leur ai proposé d'emblée de leur soumettre le diagnostic et un concept d'action, pour que ceux-ci soient partagés. Ce qui s'est fait.

Quel concept avez-vous proposé ?

Je leur ai fait comprendre qu'on n'arrivera jamais à savoir qui est responsable des dégradations et à quel pourcentage. Mieux vaut agir d'emblée et chacun à son niveau. Pour cela, je leur ai proposé de faire de la Loue un « territoire d'excellence environnementale », un concept que j'ai inventé pour l'occasion mais qui parle de lui-même. Cette idée correspond à celle qu'ils se font de ce territoire de tourisme et de production du Comté, un fromage au cahier des charges strict. Ils ont la conviction que pouvoir montrer qu'ils respectent l'environnement peut être bénéfique économiquement aussi.

Quelles mesures concrètes peuvent être mises en oeuvre ?

Dans mon rapport, je liste les actions que ces acteurs ont déjà engagées, pour les inciter à les poursuivre et à les renforcer. Mais pour aller au-delà des seules contraintes règlementaires, il faut être vertueux. En ce sens, j'ai proposé qu'un « label d'excellence environnementale » soit créé. Chaque secteur d'activité doit à présent définir un cahier des charges exigeant et évolutif, mais pas impossible à respecter. Un comité de pilotage validera les attributions de ce label. L'idée est que chacun adhère et trouve des raisons d'agir.

* Conseil général de l'environnement et du développement durable. Institution d'inspection, d'expertise et de conseil du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

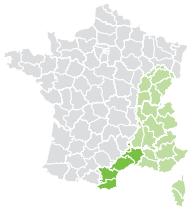

L'eau ultrafiltrée de Posidonia arrosera le golf

HERAULT

Réutiliser l'eau d'épuration pour un équipement touristique

Agde économise 300 000 m³ d'eau potable en arrosant son golf avec de l'eau d'épuration.

300 000 m³ d'eau filtrée

Les 70 hectares de pelouse du golf seront bientôt arrosés avec une eau de qualité A.

L'été prochain, la ville d'Agde démarre l'installation d'une canalisation de 3 km qui reliera la station d'épuration Posidonia au golf municipal. Ce dernier sera également équipé d'un réservoir de 2000 m³. Les travaux dureront un an, pour un coût global de 6,6 M€ TTC, dont 80 % d'aide de l'agence de l'eau. L'objectif, aussi, est énorme : **arroser les 70 hectares du parc** grâce à 300 000 m³ d'eau filtrée dans la station d'épuration.

« Il devenait absurde d'utiliser un tel volume d'eau potable pour arroser le golf, plaide Gilles d'Ettore, le maire d'Agde. *Notre population permanente augmente de 2 % par an. Et, en tant que première station balnéaire de France, nous avons 250 000 habitants l'été… Au moment où l'Hérault, réchauffement climatique oblige, est en déséquilibre quantitatif ».*

Forte de ce constat, la municipalité a lancé dès 2003 un projet de réutilisation de l'eau de la principale station d'épuration de l'agglomération, créée en 1967. Ce projet s'est précisé en 2012, lorsque Posidonia a vu sa capacité de traitement portée à 200 000 équivalents-habitants, dont un quart par ultrafiltration membranaire. *« L'assouplissement de la réglementation sur la réutilisation des eaux usées, en 2015, nous a permis de finaliser notre dossier l'an dernier, puis de le présenter à l'appel à projets de l'agence de l'eau »*, ajoute le maire.

Les pelouses du golf d'Agde seront bientôt arrosées avec une **eau de qualité A**, dont la qualité aura été encore améliorée grâce à deux postes de chloration. *« C'est d'autant plus pertinent lorsque la nappe alluviale de l'Hérault est en période d'étiage,* ajoute Gilles d'Ettore. *La problématique de partage de la ressource est au cœur du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) en cours ».*

La station de Posidonia sera dotée de deux postes supplémentaires de chloration pour améliorer la qualité de l'eau.

Thau étudie ses ressources souterraines

Au printemps, le BRGM Occitanie (établissement public dans le domaine des géosciences) engage avec l'Université de Montpellier, la start up informatique Synapse et le syndicat mixte du bassin de Thau, une recherche au sujet de l'aquifère karstique de la presqu'île de Balaruc, sur l'étang de Thau. Objectif : créer un **outil d'aide à la gestion de ces eaux souterraines**. Doté d'un budget de 5 M€ (participants techniques, agence de l'eau, Europe, région Occitanie, Etat, Montpellier Méditerranée Métropole et Balaruc-les-Bains), ce projet permettra aussi de comprendre « l'inversac ». Ce phénomène de plus en plus fréquent voit l'eau saumâtre s'introduire dans la nappe via la source sous-marine de la Vise, située dans l'étang.

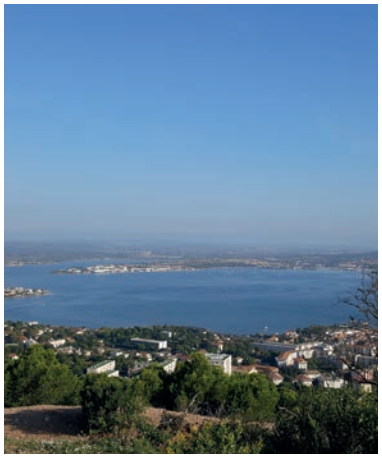

Leucate restaure sa station d'épuration

En avril 2017, *le Grand Narbonne* met en conformité son assainissement et démarre la construction de la nouvelle station d'épuration de La Franqui, à Leucate. Pour un budget de 6 M€ (dont 1, 7 M€ de l'agence de l'eau), l'équipement dimensionné pour 7 500 équivalents-habitants couvrira les besoins de la population de Leucate. De moins d'un millier en hiver, elle passe à 8 000 personnes l'été. Les effluents traités seront dirigés vers le lagunage naturel existant, conservé comme **zone de rejet végétalisée**.

Des ports propres bientôt nurseries

PACA

La marine de plaisance soigne l'environnement

Lancée en 2001 en Paca, l'opération Ports Propres implique 120 ports de plaisance de la région, dont 27 ont une certification européenne. Une dizaine expérimente des nurseries de poissons.

380 anneaux, une déchetterie entièrement refaite et un site de tri équipé... Le port du Crouton, dans la baie de Juan-Les-Pins, à Antibes, a reçu début février la certification « Port propre » de l'Afnor, à l'instar de 27 des 120 ports de plaisance engagés dans l'opération éponyme, lancée en 2001 par l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (*Upaca*), en partenariat avec l'Ademe, l'agence de l'eau, la Dreal et la Région.

33 millions d'euros

« Nous sommes le premier port associatif certifié en France », se félicite Alain Noero, président de l'association des plaisanciers du port du Crouton, qui gère le site en Délégation de Service Public depuis 1997. *« Cette démarche est capitale pour que nos plaisanciers prennent conscience de l'importance de protéger la mer »*. Car, s'il n'y a ni aire de carénage ni collecte des eaux usées au Crouton (accord avec le port voisin pour les collecter), le petit port a franchi depuis 2011 toutes les étapes de la démarche « Ports propres » : diagnostic avec plan d'actions, investissements de 200 000 euros pour lutter contre les pollutions chroniques et accidentelles, formation des personnels, sensibilisation des usagers.

Depuis 2001, l'opération « Ports propres » a permis d'investir 33 millions d'euros dans des actions d'équipement des sites de plaisance et de formation des personnels à protéger l'environnement marin. *« La certification, que nous avons créée en 2011 avec Afnor, sécurise ce dispositif,* explique Véronique Tourrel, de l'Upaca. *Aujourd'hui, l'environnement compte pour tous. Et certains plaisanciers tiennent à choisir un port certifié. Ils savent qu'ils pourront y laver proprement leur bateau, y trier leurs déchets et que leurs eaux usées seront bien traitées »*.

La démarche devrait évoluer, pour, comme l'ajoute Véronique Tourrel, *« aller vers l'excellence, avec de nouveaux critères comme la restauration écologique. »* Actuellement, une dizaine de sites expérimentent des systèmes de nurseries artificielles portuaires. À Bormes-les-Mimosas, l'un des premiers ports certifiés « Port Propre », **20 m² d'habitats artificiels** sur trois sites ont été installés le long des quais à la fin de l'année 2016. Ils accueilleront bientôt les premiers sars et labres juvéniles.

27 ports Propres certifiés

Le Port du Crouton, à Antibes, s'est équipé d'un site de tri et celui de Bormes-les-Mimosas, d'une nurserie (à droite).

La façade Méditerranée peaufine sa stratégie

La stratégie nationale pour la mer et le littoral vient d'être publiée au JO du 24 février dernier. Elle s'appuie notamment sur l'état des lieux et l'identification des enjeux engagés par les 80 membres du conseil maritime de façade (CMF), sous l'égide des préfets coordonnateurs de façade.

« La première brique de la politique maritime de façade était le Plan d'action pour le milieu marin, adopté dans son ensemble l'an dernier, relève Olivier Delteil, chargé de mission à la direction inter-régionale de la mer Méditerranée (*Dirm*), qui pilote la démarche. *Aujourd'hui, nous lançons les travaux de co-construction du document stratégique de façade, déclinaison pour la Méditerranée de la stratégie nationale. Il s'agit, à partir du diagnostic, d'identifier les enjeux et les objectifs en matière d'économie maritime, d'environnement, de risques maritimes et littoraux, de recherche et de formation. L'approche retenue est intégrée et vise au développement durable, tout en anticipant sur les conflits d'usages »*. L'adoption du document est prévue en 2018, après consultation du public et d'instances telles que le CMF et les comités de bassin.

Des eaux pas si usées

Cette vigne est irriguée avec de l'eau usée traitée.

La dynamique est lancée ! L'agence de l'eau a retenu 47 dossiers suite à son appel à projets « réutilisons les eaux usées traitées » des stations d'épuration. Quatorze d'entre eux concernent des territoires déficitaires en eau. Ils seront financés dans le cadre des modalités habituelles du 10ème programme pour environ 9 à 12 M€ d'aides. 33 dossiers sont éligibles à l'appel à projets. Ils bénéficieront de 6 à 10 M€ d'aide.

Des pilotes pour de nouveaux usages

On compte ainsi 20 projets de travaux pour des usages autorisés par la réglementation comme l'arrosage de golfs, à Agde en particulier (cf p.8), ou de parcs, ainsi que 18 études d'opportunité qui devraient déboucher sur des travaux dans les deux années à venir.

L'accent est mis sur l'innovation avec neuf pilotes sur des usages non réglementés par l'arrêté du 2 août 2010, comme par exemple le nettoyage de la voirie et la fabrication de neige artificielle... ou pour approfondir les connaissances sur les traitements et les dispositifs d'irrigation. L'enjeu de ces pilotes est d'acquérir des connaissances et d'élargir, le cas échéant, les usages autorisés, dans le **respect de la sécurité sanitaire**.

Les collectivités se sont majoritairement mobilisées, suivies par les organismes de recherche. Dans le Var, Cavalaire-sur-Mer qui réutilise déjà ses eaux usées pour ses espaces verts, investit dans un pilote de lavage des véhicules municipaux. Des stations de ski comme Valberg ou la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc se proposent d'expérimenter une production de neige artificielle avec un suivi de l'impact sanitaire dans le sol et la neige. L'innocuité de l'irrigation de la vigne est testée par l'INRA et l'Irstea.

Si la France est régulièrement citée comme un pays « en retard » en matière de réutilisation des eaux usées, les résultats de l'appel à projets montrent que les collectivités sont prêtes à investir ce sujet devenu une priorité avec le changement climatique.

Des boues vertueuses

L'agence de l'eau a publié une étude sur l'évolution de la qualité des boues recyclées des stations d'épuration urbaines des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, de 2000 à 2014. Globalement, la qualité s'améliore. 98 % des stations d'épuration ont produit en continu des boues conformes, contre 93 % en 2000. La concentration en polluants diminue, sauf pour le zinc. Ces bons résultats sont le fruit d'actions collectives menées avec le tissu industriel qui gère mieux ses effluents. Bon point également pour les filières de traitement et de valorisation des boues. L'enfouissement a quasiment disparu. L'épandage diminue au profit du compostage qui passe de 30 à 45 %, avec cependant des disparités régionales fortes. Rhône-Alpes incinère 55 % des boues quand la Corse valorise la totalité en compost.

> Télécharger l'étude sur www.eaurmc.fr

Publication

La biodiversité, naturellement au cœur des politiques de l'eau

Plaquette inter-agences sur les actions des agences de l'eau en faveur de la biodiversité.

Document en ligne sur www.eaurmc.fr > brochures d'information

Nouvelle directrice de la planification

Kristell Astier-Cohu est la nouvelle directrice de la planification et de la programmation (DPP). Elle succède à Matthieu Papouin, désormais en poste à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'environnement. Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, elle était depuis 2013 adjointe au chef du service de bassin Rhône-Méditerranée à la DREAL Rhône-Alpes (puis Auvergne-Rhône-Alpes). Elle a occupé diverses fonctions dans le domaine des politiques agro-environnementales au ministère de l'agriculture, puis à la DRAAF Pays de la Loire. À l'agence de l'eau, elle coordonnera l'élaboration du 11ème programme d'intervention, en lien avec l'ensemble des services, et engagera dès cette année les travaux préparatoires à l'élaboration des Sdage Rhône-Méditerranée et Corse 2022-2027 tout en accompagnant la mise en œuvre des Sdage actuels.

Partageons l'eau, on a tous à y gagner !

Dossier

La ressource en eau est sous tension dans 40 % des bassins versants superficiels en Rhône-Méditerranée. C'est pourquoi le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 demande aux acteurs de ces territoires d'élaborer un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE). Après évaluation de leurs volumes prélevables, plus de 70 bassins se sont engagés dans cette démarche qui mise sur la concertation pour économiser et mieux partager l'eau. Objectifs : concilier les besoins de tous les usagers et l'équilibre des nappes et des rivières. Avec l'agence de l'eau en soutien.

La rivière de la Giscle (83) en assec en juillet 2016.

Le réchauffement climatique menace la santé de certaines cultures grandes consommatrices d'eau.

Chaque été, la chaleur se fait plus insistante en Rhône-Méditerranée. La ressource en eau est de plus en plus sollicitée. Au 15 juillet dernier, certains agriculteurs près de la Durance ont arrêté d'irriguer leurs courges pour sauver leurs melons, plus sensibles au manque d'eau, mais plus rémunérateurs. L'un d'eux a déplacé sa culture de trente kilomètres pour être sûr de pouvoir l'arroser. « *Nous avons géré,* tempère Noël Piton, de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. *L'été 2016, les restrictions concernaient deux bassins versants, en fin de saison. Mais le déficit d'eau diminue les récoltes et les calibres. Le partage devient problématique. Nous devons conserver des débits biologiques suffisants pour la faune piscicole* ».

Anticiper plutôt que subir

Comme huit affluents de la Durance, 40 % des bassins versants de Rhône-Méditerranée manquent régulièrement d'eau, en particulier l'été, sur fond d'arrêté sécheresse et de restrictions. « *Nous avons identifié ces difficultés dans le Sdage 2010-2015* », explique Juliana Carbonel, qui supervise les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) à l'agence de l'eau. *71 études des volumes prélevables (EVP)* avaient alors établi le bilan des prélèvements, les ressources disponibles et les besoins biologiques. « *Le poisson et la biodiversité sont de bons indicateurs de l'état de la rivière, tant sur le plan quantitatif que qualitatif* », précise Juliana Carbonel. Résultat : les 71 bassins, en déséquilibre quantitatif, doivent construire un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE). Ce plan vise à anticiper la pénurie plutôt que la subir. Il mise sur une **gestion durable**, alors que le changement climatique menace d'accentuer les tensions.

Le PGRE n'a pas de caractère réglementaire (cf. interview page 14), cependant il conditionne les aides de l'agence de l'eau. Mais au lieu d'une mesure qui impose, la logique du PGRE est ascendante : aux usagers - collectivités, agriculteurs et industriels de s'entendre pour limiter et mieux répartir leurs prélèvements, et pour diminuer la pression sur la ressource. L'habitude de travailler ensemble facilite le partenariat, comme en Ardèche (voir p.15). Celui-ci requiert aussi de la ténacité des structures porteuses, alors que les EVP sont parfois discutées. « *Souvent, les acteurs ne contestent pas le déséquilibre, mais la hauteur de ce qu'ils doivent retrancher à leur prélèvement peut leur paraître importante* », remarque Juliana Carbonel.

40% des bassins de Rhône-Méditerranée manquent d'eau, surtout l'été

Autour de la Durance, les huit études des volumes prélevables n'ont pas posé de problème insoluble pour les plus petites rivières, le Lauzon, le Largue et le Calavon, très déficitaires. Elles ont parfois été mal perçues pour les cinq grandes, l'Asse, le Sasse, le Buech, le Jabron et le Vançon, où les volumes sont supérieurs et les usagers, plus nombreux. « *Mais*, souligne Noël Piton, *les PGRE eux-mêmes, portés par la DDT ou le parc du Luberon, sont vraiment tournés vers l'action* ». Les agriculteurs, qui s'engagent à **passer du gravitaire à l'aspersion** - voire au goutte-à-goutte - envisagent aussi la substitution en stockant l'eau dans des retenues collinaires ou en la prélevant dans la Durance. Et, quand ce n'est pas possible, il faut mettre en place des tours d'eau. « *Leur crainte*, poursuit le représentant de la chambre d'agriculture, *est qu'on remonte trop et trop rapidement les débits qui déclenchent les restrictions dans le cadre du plan sécheresse. Les irrigants font des efforts importants, avec des coûts d'irrigation qui augmentent fortement. Restreindre encore plus tôt en saison serait assimilé à une double peine* ».

La question agricole est aussi centrale dans l'Aude et la Berre, bassins où 75 % des prélèvements vont à l'agriculture, contre 5 à 10 % pour l'eau potable de 350 000 habitants, le reste à la navigation (canal du Midi) et, un peu, à l'industrie. Le diagnostic, de 2011 à 2013 a confirmé **un déficit chronique de 37 millions de m³** d'eau de juin à octobre. « *En un demi-siècle, nous avons perdu 2 m³ d'eau par seconde à l'embouchure de l'Aude,* complète Jacques Chabaud, directeur de l'*EPTB de l'Aude*.

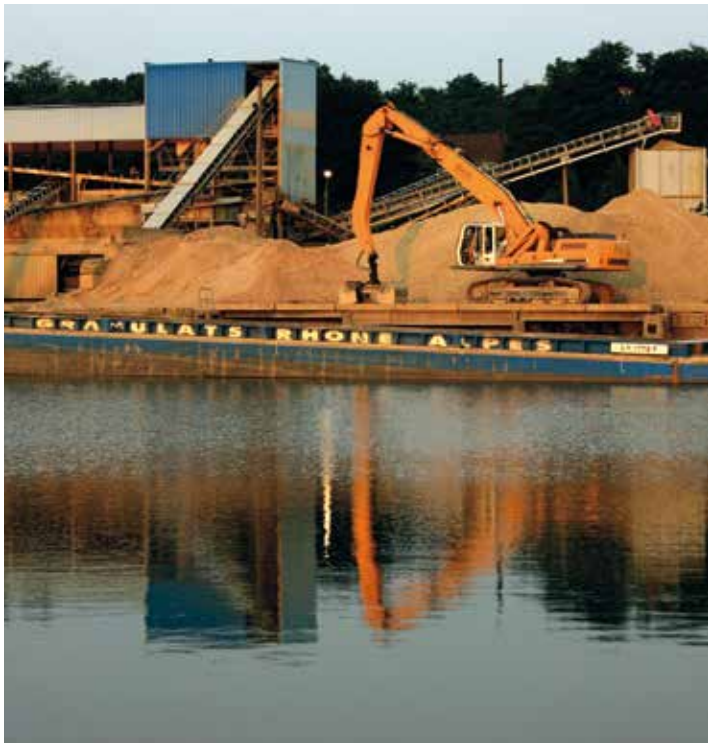

Dans l'Est lyonnais, agriculteurs et carriers s'entendent pour partager les usages.

La situation se tend plus encore avec le réchauffement climatique. Il faut dire que pendant longtemps, on a prélevé sans compter, essentiellement pour l'agriculture ».
La profession agricole s'est fortement mobilisée pour construire le PGRE de l'Aude et de la Berre. Avec 87 actions, celui-ci cible en priorité les économies d'eau, avec un potentiel de 33 millions de m³ d'ici à 2021, *« soit 90 % du déficit*, note Jacques Chabaud, *qui seront majoritairement gagnés en colmatant les fuites dans les canaux et en restaurant les prises d'eau du réseau. »*. Le 2e pilier de ce plan est de compenser les volumes prélevés, en lâchant l'eau de certains barrages quand le débit est trop faible en été. C'est une ressource de 23 millions de m³.

Le PGRE, outil de partage

« Préalable indispensable à des opérations de substitution, le PGRE devient l'outil de gestion du partage », affirme Juliana Carbonel. Ainsi, dans le golfe de Saint-Tropez, le principal facteur de développement est le tourisme, massif, qui multiplie la consommation par dix en été. En effet, 97% des usages de l'eau des nappes alluviales de Môle-Giscle concernent l'alimentation en eau potable.
C'est ce que prend en compte le PGRE de la Nappe Môle-Giscle (83), signé le 18 janvier dernier, sous l'égide de *la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST)*, en association avec *le syndicat intercommunal de distribution d'eau de la corniche des Maures (SIDECM)* qui a réalisé les EVP. Alors que ces rivières présentent naturellement, en période d'étiage, des assecs (rivières sans eau), le PGRE a retenu comme indicateur de gestion des niveaux piézométriques d'alerte (NPA), très précis.
Le PGRE prévoit d'**accentuer la détection des fuites** en augmentant la sectorisation et la prélocalisation sur le réseau du SIDECM, qui a déjà un rendement de 88,2 %. Le plan de gestion mise aussi sur la substitution, avec la construction d'une liaison hydraulique entre Verdon/Saint-Cassien-Sainte-Maxime, avec aussi, en soutien d'étiage, le recours à l'eau du barrage de la Verne (8 millions de m³ potentiels). De nombreuses autres mesures misent sur les efforts des consommateurs, grâce à une tarification progressive (en fonction de la consommation), des économies des acteurs du tourisme et la **réutilisation**

●●●

LE FILM ! " CA CHAUFFE, PARTAGEONS L'EAU "

PGRE
les étapes

HIER :

1 Repérer

71 territoires identifiés en déséquilibre quantitatif dans le Sdage 2010-2015

2 Diagnostiquer

70 territoires mènent une étude sur leurs volumes d'eau prélevable entre 2006 et 2016

AUJOURD'HUI :

3 S'engager

Les acteurs de 15 territoires doivent encore engager **le dialogue sur le partage de l'eau**

4 Se concerter

Dans 38 territoires, les collectivités, les agriculteurs et les industriels **se concertent pour construire leur PGRE**

5 Valider

20 territoires ont validé leur PGRE. Leur accord garantit une politique de l'eau cohérente à l'échelle du territoire. Et une clé pour obtenir des aides pour leurs actions.

●●● **des eaux traitées** des stations d'épuration de Sainte-Maxime ou La Croix Valmer, Grimaud, Cogolin... Sans oublier, dans le cadre des contrats de rivières, la restauration morphologique ou la préservation des zones humides, qui contribuent à recharger les nappes.

Dans le golfe de Saint-Tropez, 97 % de l'eau prélevée dans la nappe est utilisée pour l'eau potable

Les politiques de gestion quantitative ou qualitative de l'eau s'harmonisent. *« Cependant, la perception est moins sensible pour les eaux souterraines par rapport aux cours d'eau,* remarque Claudie Briand-Ponzetto *(Sage Est Lyonnais)* qui a coordonné le PGRE de la nappe de l'Est lyonnais (où 20 millions de m^3 sont prélevés chaque année). *C'est pourquoi le PGRE a une vocation pédagogique, au moment de l'étude, et dans le dialogue, organisé en ateliers thématiques ».*

D'autant qu'ici, dans l'Est de Lyon, la complexité est de mise. La nappe couvre une étendue de 400 km^2, divisée en trois couloirs et, même, en sous-couloirs, avec des problématiques de quantité qui varient selon le sol, la circulation de l'eau et, surtout, diverses tensions entre les usages : industries agroalimentaires, pharmaceutiques et carrières (24 %), agriculture (40 %), eau potable (34 %). *« Après les EVP, nous avons lancé en 2015-2016 une étude socio-économique sur l'impact des différents scénarios,* relève Claudie Briand-Ponzetto. *L'évaluation implique tous les usagers qui visualisent ainsi les efforts de chacun, soi-même comme son voisin ».*

Les solutions varient selon la problématique : transfert de prélèvement pour la Métropole de Lyon ; substitution aussi pour les agriculteurs du nord qui capteront l'eau dans le Rhône plutôt que dans la nappe. Pratiques économes chez les particuliers, les agriculteurs ou les industriels. Dialogue, toujours. Agriculteurs et carriers se sont déjà entendus, par endroit, pour partager un équipement de prélèvement. *« On espère voir approuver le PGRE au premier semestre 2017 »,* conclut Claudie Briand-Ponzetto.

Les PGRE portent de vastes enjeux. Depuis 2013, 190 millions de m^3 ont été économisés grâce aux 230 millions d'euros d'aide de l'agence de l'eau pour maintenir ou restaurer l'équilibre de la ressource. Cela représente l'équivalent de la consommation en eau, sur un an, de 2,8 millions d'habitants. Une très grande métropole. ■

Aide
Le sésame PGRE

Bonne nouvelle. Non seulement les PGRE permettent de s'accorder sur le partage de la ressource dans chaque territoire, mais ils facilitent l'accès à certaines aides de l'agence de l'eau. Et pour cause. Pour Laurent Roy, directeur de l'agence, *« la cohérence des PGRE se construit sur le terrain : ils s'appuient sur un diagnostic, pour engager une démarche collective et programmer des mesures adaptées à la fois aux acteurs et au territoire. C'est pourquoi, aujourd'hui, les PGRE deviennent le passage obligé pour déclencher des aides de l'agence pour la substitution »*

Les aides peuvent monter jusqu'à 80 % du montant des dépenses, pour les projets les plus divers : études ou travaux, réfection de réseaux d'eau potable, ou de canaux, passage de l'irrigation à l'aspersion ou à l'arrosage au goutte-à-goutte, changement de process industriel, construction de retenue collinaire, substitution d'un captage par un autre, restauration de zones humides ou de rivières... *« Il est de toute façon primordial de faire un effort préalable,* ajoute Laurent Roy. *Le financement s'adapte aussi à la nature des enjeux et à la sensibilité des milieux ».*

INTERVIEW
Patrick Vauterin

> Directeur adjoint de la Dreal, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Un partenariat pour réorganiser le partage des usages

Quelle est l'origine du Plan de gestion de la ressource en eau ?

Le plan de gestion de la ressource en eau, ou PGRE, est né dans le bassin Rhône-Méditerranée de la volonté de rétablir les équilibres quantitatifs pour la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique. Dans le précédent Sdage, des études ont montré la fragilité de certains milieux au regard des volumes prélevés. L'État aurait pu adopter une démarche descendante, par exemple en révisant à la baisse les autorisations de prélèvement. Les parties prenantes ont préféré miser sur le partenariat local pour réorganiser le partage des usages, répartir les efforts pour retrouver un équilibre entre besoins et ressources.

Mais quel est le statut du PGRE ?

Parce qu'il est un contrat entre usagers, il n'a pas de caractère réglementaire. Cependant, sur les territoires que le Sdage 2016-2021 désigne « en déséquilibre quantitatif », c'est une condition indispensable pour que les actions de substitution bénéficient d'aides de l'agence de l'eau. Par ailleurs, sur certains d'entre eux, l'État peut définir des Zones de répartition des eaux, les ZRE, qui assurent un meilleur contrôle des prélèvements, en abaissant les seuils d'autorisation.

Quel lien avec le PGRE ?

Quand la situation est tendue, cet abaissement sécurise l'existant et limite la concurrence. L'État garantit aux usagers actuels que leurs efforts n'augmenteront pas avec l'arrivée de nouveaux entrants. Cela facilite la mise en œuvre des actions du PGRE.

Les acteurs d'un territoire engagé dans un Sage peuvent aussi conférer un caractère réglementaire à leur PGRE en l'inscrivant dans leur Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le document de planification du Sage, et dans leur règlement de Sage.

Ardèche
Un PGRE très concerté

De gauche à droite, quatre représentants de la Commission locale de l'eau, pilote du PGRE sur le bassin versant de l'Ardèche : Laurent Ughetto (conseiller départemental de l'Ardèche), Jean Pascal (président du SEBA), Yannick Prebay (agence de l'eau), Eléodie Sches (sous-préfète de Largentière), Pascal Bonnetain (président de la Cle et du Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire).

Le 8 décembre dernier, les membres de la Commission locale de l'eau (Cle) de l'Ardèche ont adopté un Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) qui fixe les objectifs de gestion quantitative dans le bassin. *« L'été dernier, comme en moyenne sept années sur dix, notre département est passé en alerte renforcée pour la sécheresse,* explique Simon Lalauze, chargé de mission du Sage, au *Syndicat mixte EPTB Ardèche Claire*. *Certains usages sont alors contraints et les milieux aquatiques souffrent. Depuis plusieurs années, cette situation motive les acteurs à s'entendre sur le partage de l'eau. D'autant que l'attractivité de notre territoire dépend beaucoup de la qualité de nos rivières ».*

Caractéristique du bassin : sur 15 à 18 millions de m³ prélevés par an, 11 le sont entre mai et septembre, en période d'étiage. Les deux principaux usages sont l'agriculture et l'alimentation en eau potable, dont les besoins augmentent l'été avec la fréquentation touristique. Comment concilier alors la réduction des prélèvements, les besoins des usagers actuels et le développement du territoire ? Par le compromis, via un PGRE.

Travail en transversalité

La Cle a engagé un travail il y a près de dix ans avec des études des volumes prélevables (EVP) et le classement de quatre sous-bassins en « déséquilibre quantitatif ». Premier défi relevé : affiner les résultats de ces études contestées localement. *« Selon les acteurs locaux,* explique Simon Lalauze, *elles devaient mieux prendre en compte les particularités hydrologiques des cours d'eau « méditerranéens ». Il a également fallu améliorer la connaissance notamment sur les pompages individuels à usage domestique qui sont une pratique courante sur notre territoire et dont l'impact cumulé est significatif »*, commente Simon Lalauze.

« Notre atout, en Ardèche, se félicite Pascal Bonnetain, président du Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire et de la Commission locale de l'eau, *est de nous appuyer sur un partenariat ancien. La Cle réunit collectivités, État, agriculteurs, environnementalistes et acteurs du tourisme. »* Selon l'élu, le succès réside encore dans les habitudes de travail en transversalité de la Cle. Plusieurs chantiers parallèles ont nourri le débat : l'élaboration du PGRE et un travail sur les ressources souterraines pour l'eau potable, le Plan de prévention des inondations (Papi) et la préparation d'un 3ème contrat de rivière. Et, ajoute-t-il, *« le PGRE est un outil transitoire. Nous avons l'opportunité de tester les règles et les objectifs fixés avant de les intégrer dans le Sage en cours, qui lui conférera une portée réglementaire ».*

La consommation d'eau potable étant l'usage qui se développe le plus, le cœur du PGRE incite l'ensemble des collectivités du bassin à réduire leurs fuites pour atteindre un rendement de 75 % sur leurs réseaux. Les agriculteurs, eux, s'engagent à **moderniser leurs systèmes d'irrigation**. La démarche prévoit aussi qu'une partie des économies d'eau attendues (15 %) soit réservée à un développement raisonné du territoire, le reste étant restitué au milieu. En effet, précise Pascal Bonnetain *« par la négociation et l'adaptation, nous avons su rendre le projet acceptable pour le territoire et préserver la solidarité avec les secteurs les plus défavorisés ».*

Dès 2017, le Syndicat mixte lancera aussi des opérations de communication en direction du grand public et des scolaires pour les sensibiliser aux économies d'eau.

PRÉLÈVEMENTS D'EAU ANNUELS
dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

5,9 milliards de m³
d'eau prélevés

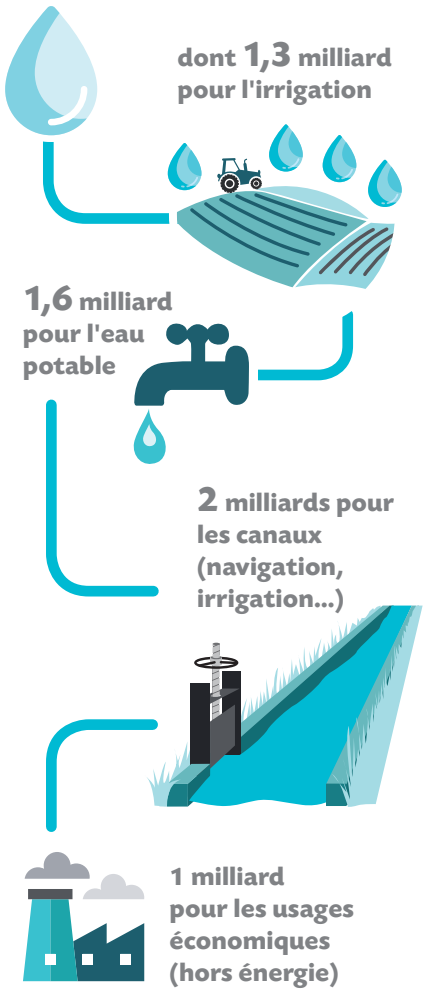

Plus de 150 millions de m³
manquent sur les mois en déficit pour assurer une gestion équilibrée de la ressource

TIL crée sa propre station de traitement des eaux

Cet été, la société Teintures et impression de Lyon (TIL), basée à Villefranche-sur-Saône (Rhône), va lancer le chantier de création de sa propre station d'épuration. *« Nous désencollons, blanchissons, teignons et imprimons des tissus pour l'habillement,* explique Jean-Michel Bertrand, PDG. *Ces process nécessitent de l'eau »*. Or des quantités trop élevées au regard de la réglementation de différents métaux et substances sont présentes dans ces eaux usées. TIL se devait donc d'agir pour leur réduction.

D'autant qu'en parallèle, la ***communauté d'agglomération de Villefranche*** lui demandait de ne plus les rejeter vers sa station d'épuration, désormais dédiée aux eaux domestiques : *« Nous avons bien conscience qu'il y a une logique à traiter séparément les rejets industriels et qu'il faut réduire notre impact sur le milieu,* commente le PDG, *mais il n'a pas été facile d'accepter d'avoir à nous débarrasser de micropolluants qui sont dans les tissus que nous recevons, importés à 95 % »*.

Une autre source de pollution est l'impression jet d'encre, technologie dans laquelle TIL a investi, qui fait augmenter le taux d'azote dans l'eau. *« Il n'existe pas d'alternative pour l'impression numérique,* regrette Jean-Michel Bertrand. *Mais c'est une mutation technologique indispensable à notre survie »*. Des études ont cependant permis de trouver une solution optimale de traitement des eaux : celle-ci, qui associe traitements biologique et chimique, permet notamment de réduire

la concentration en azote de 444 à 30 mg/l, soit le seuil autorisant un rejet direct dans la Saône.

« La création de cette station représente un coût de 3 M€, mais nous avons une aide de 50 % de l'agence de l'eau sans quoi nous n'aurions pu réaliser le projet, assure le PDG. *Cela nous permet de pérenniser notre entreprise sur le site... Avec nos cent emplois »*.

3 questions à : Jacques Bianchi

> Président de la CCI du Var

La CCI du Var participe à l'opération Pro'Baie ; de quoi s'agit-il ?

L'enjeu du contrat de baie de la rade de Toulon est de préserver ce patrimoine naturel exceptionnel, générateur de richesses économiques, notamment en réduisant les pollutions toxiques dispersées. Pro'Baie, qui réunit l'agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM), l'agence de l'eau et les chambres consulaires, vise donc à accompagner quelque 1 000 entreprises dans l'identification et la réduction de l'impact de leurs rejets.

Quel est le rôle de la CCI ?

Nos consultants rencontrent les entreprises, avec des agents de TPM, pour les informer de l'opération et les conseiller sur les solutions envisageables pour limiter leurs rejets non assimilables en l'état par le réseau collectif ou pour opérer des changements de fonctionnement. Ils montent aussi pour elles les dossiers de demande de financement des investissements auprès de l'agence de l'eau. Enfin, nous défendons leurs intérêts lors de la définition des exigences de rejet, en collaboration avec TPM.

Quel est le bilan ?

Après une action pilote en 2010 à La Garde, Pro'Baie a été élargie en 2013 à toute l'agglomération. Près de 300 entreprises ont été visitées et plus de 130 rendez-vous de conseil et suivi ont eu lieu. Près de 100 dossiers de demande d'aides ont été présentés, portant sur 7 M€ d'investissements, dont l'agence de l'eau prend en charge 3,3 M€. Déjà 57 % de sociétés non conformes se sont mis aux normes (modification de raccordement, couvertures d'aire de lavage, etc) et 30 autres prévoient de le faire en 2017. Cette réussite résulte d'une collaboration efficace, dans la confiance et la durée, entre la CCI, TPM et l'agence de l'eau. Elle nous permet de consolider l'attractivité de notre territoire.

L'ASA de Saint-Lions se convertit à l'aspersion

Dans les territoires déficitaires, les élevages de brebis pourront se maintenir grâce à des économies d'eau.

En octobre dernier, trois éleveurs de l'Asa du canal de Saint-Lions, dans les Alpes-de-Haute-Provence, ont fait supprimer le canal qui irriguait jusque-là leurs 15 hectares de prairie. En 2017, ils arroseront par aspersion les terres où paissent leurs centaines de brebis. Ils prélèvent ainsi, par forage, un débit de 35 m^3 d'eau par heure, au lieu des 150 m^3/h prélevés avec le canal. Soit une économie de 115 m^3/h.

« *Les volumes prélevés ne sont pas très élevés à l'échelle de la vallée de l'Asse,* constate Noël Piton. *Cependant, il importait de maintenir cette activité économique essentielle, grâce à une solution très simple techniquement et accessible financièrement pour les acteurs.* » En effet, ce projet de conversion a coûté moins de 4 000 euros par hectare (au lieu des 10-15 000 euros habituels), dont 80 % pris en charge par l'agence de l'eau (50 %), les conseils régional et départemental (15 % chacun).

Pour l'Asse de Clumanc, bassin versant très déficitaire, le résultat est aussi capital puisque **l'arrosage va permettre d'économiser 450 000 m^3** d'eau de mai à septembre, en période d'étiage. Pour compléter ces travaux, en 2017, le syndicat mixte de protection des berges de l'Asse va également supprimer le seuil alimentant le canal sur cette portion de la rivière et ainsi restaurer la continuité écologique.

300 entreprises marseillaises aidées à protéger l'eau

La station d'épuration Géolide, à Marseille.

Une opération collective de réduction de la pollution issue des entreprises a été lancée début 2017 et pour deux ans, dans le cadre du contrat de baie de Marseille. Pilotée par Seramm (groupe Suez), délégataire du service d'assainissement des eaux usées, elle implique la Métropole Aix-Marseille Provence, l'agence de l'eau, les chambres consulaires et le syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune, périmètre classé prioritaire, comme la baie. Seramm a recruté un technicien et les chambres consulaires ont chacune dédié un conseiller à l'appui technique, financier et réglementaire aux 300 entreprises concernées : certaines vont modifier leurs process, d'autres améliorer leur gestion des déchets ou encore investir dans des équipements réduisant leur impact sur le système d'assainissement de la station d'épuration de Marseille et sur les milieux aquatiques. La moitié de ce programme de 3,6 M€ est financée par l'agence de l'eau.

Le chiffre...

543
ENTREPRISES et
1358 COMMUNES
ont été impliquées
dans 48 opérations collectives de lutte contre les pollutions industrielles dispersées mises en œuvre depuis 9 ans dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Camargue : les vins des Sables au naturel

Suite à la création d'un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), fin 2015, 27 des 121 viticulteurs du syndicat des vins des Sables, en Camargue, vont convertir au bio ou à la « haute valeur environnementale » (HVE) quelque 2 000 hectares de terres dans les trois ans (sur près de 3 000 du vignoble). « *Chaque année, nous sommes plus nombreux à nous engager dans des pratiques plus vertueuses,* explique Patrick Guiraud, président du syndicat. *Nous sommes en zone Natura 2 000 et la protection de notre territoire est capitale aussi pour notre vigne* ». L'activité viticole représente un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros et fait vivre près d'un millier de personnes. L'agence de l'eau soutient l'émergence de l'appellation d'origine protégée (AOP) « Sables de Camargue » dont le cahier des charges devrait inciter au non emploi d'herbicides sur les inter-rangs et annexes aux parcelles (fossés, tournières). La chambre d'agriculture du Gard accompagne le projet.

(LE SAVIEZ-VOUS ?)

20 à 46 €/ha

C'EST L'ÉCONOMIE MOYENNE QUE RÉALISENT CHAQUE ANNÉE les collectivités sur le traitement de l'eau polluée aux nitrates et aux pesticides grâce au passage au bio dans l'aire d'alimentation du captage.

> Source : Institut technique de l'agriculture biologique (Itab)

75%

DES RÉSEAUX DES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE étaient conformes en 2016 aux exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, contre 68% en 2015.

174

CONTRÔLES FISCAUX DE L'AGENCE DE L'EAU ont été menés à terme en 2016 pour un redressement fiscal total de 491,2 K€.

x2

Avec 6,4 M€ en 2016 contre 3,6 M€ l'an dernier, l'agence de l'eau a doublé ses aides visant à supprimer l'utilisation des pesticides en zone non agricole. Plus de 300 collectivités en ont bénéficié. Rappelons que depuis le 1er janvier 2017, les pesticides sont interdits pour désherber espaces verts et jardins publics.

> Plus d'informations : www.eaurmc.fr > Guides acteurs de l'eau > Lutter contre la pollution par les pesticides

72%

des Français estiment que le respect de la loi Littoral est une priorité pour le développement des espaces côtiers et marins.

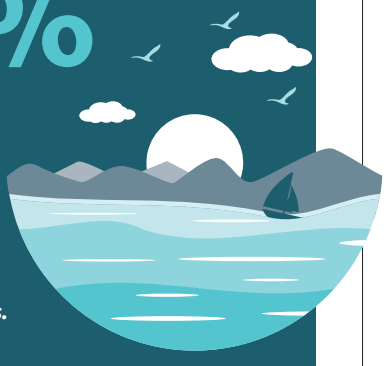

> Source : sondage 2016 du Cerphi pour le forum Terre et mer du Var

13,6 M€

C'EST LE MONTANT 2016 DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU pour des études de structuration et de planification des services publics d'assainissement, en pleine réorganisation avec la montée en puissance des intercommunalités.

4 565

C'est le nombre de réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) financées en 2016 par l'agence de l'eau, pour 14,8 M€ d'aides.

1 764 ha

C'EST LA SURFACE DE ZONES HUMIDES RESTAURÉES EN 2016 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour 11,7 M€ d'aides.

70 %

des Français ont confiance dans l'état de leurs canalisations d'EAU POTABLE.

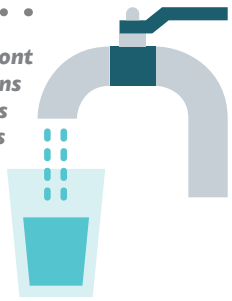

> Source : Harris Interactive sur l'opinion des Français et les réseaux d'eau potable

58 %

C'est le pourcentage des espèces de mammifères, de poissons, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens ***dont la population a chuté en l'espace de 40 ans.***

> Source : Rapport WWF 2016

70 %

des projets de coopération internationale aidés par l'agence de l'eau en 2016 concernent l'Afrique subsaharienne.

Aphorisme

« Presqu'île : la Terre tâte la température avant de se jeter à l'eau »

De **Sylvain Tesson**, extrait de son livre : « Aphorismes dans les herbes et autres propos de la nuit », Editions des Equateurs.

Ça chauffe, partageons l'eau !

Film d'animation sur le partage de l'eau et le plan de gestion de la ressource en eau

Rivières à sec l'été, arrêtés sécheresse, arrêts d'exploitation... L'eau des rivières et des nappes n'est pas inépuisable. Pour éviter les crises, anticipons. Chacun doit participer à l'effort en portant des projets d'économies d'eau. La bonne méthode, c'est la concertation entre acteurs d'un même territoire : se mettre autour de la table pour bâtir ensemble un plan de gestion de la ressource (PGRE). Partageons l'eau, on a tous à y gagner !

Durée : 4'– mars 2017 ©Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse / Big Bang communication
www.eaurmc.fr

Des flots, des mots

Recueil de haïkus

À l'occasion des Journées mondiales de la poésie (21 mars) et de l'eau (22 mars), l'agence de l'eau publie un recueil de haïkus intitulé " Des flots, des mots ". Les 50 poèmes courts qui constituent l'ouvrage sont issus d'un concours lancé par l'agence entre octobre et décembre 2016. Ils nous invitent à contempler l'eau au fil des saisons, des rivières, des lacs, de la mer, des espèces qui les habitent... Sauver l'eau, c'est aussi la ressentir.

Fredi Meignan
Gardien d'une montagne « nature »

Gardien de refuge et président de l'association Mountain Wilderness

Ça ne le vexe pas qu'on lui rappelle qu'il était parisien il y a encore onze ans : *« Les parisiens ont joué un rôle important, avec les Anglais, dans la naissance de l'alpinisme »*, sourit Fredi Meignan, qui réside désormais en montagne et préside Mountain Wilderness, association internationale basée à Grenoble, qui fêtera ses 30 ans en 2018.

Né de parents passionnés par les sommets, il pratique, avec ses frères, le ski de piste, puis très vite, le ski de randonnée et l'alpinisme. Ses massifs préférés, *« les plus sauvages »* : l'Oisans, les Écrins, la Vanoise. Adulte, il plonge malgré tout dans la vie de la cité et devient adjoint au maire de la ville de Morsang-sur-Orge (Essone) et vice-président de la communauté de communes du Val d'Orge, en charge du sport, de l'environnement et la culture. *« Mais à 46 ans,* raconte-t-il, *j'ai décidé de vivre à fond la vie que j'aime, en montagne, où l'on n'est qu'un homme sur la planète »*.

Entre-temps, il a aussi rencontré sa seconde femme, Nathalie, sur les sentiers des Alpes. Après avoir eu trois premiers enfants, il en a deux autres avec elle. *« On n'avait pas de plan, mais on a trouvé une maison dans la forêt à Freydières* (Ndlr : sur la commune de Revel) *et c'est juste génial »*, poursuit-il. Ils décident aussi d'aller *« mettre de l'humain »* dans les hauteurs où aucun humain ne vit, en devenant gardiens de refuge. *« Ceux qui vont là-haut sont complètement liés aux éléments, et dans un milieu de stress, parfois de concurrence. Le passage en refuge est très important,* assure-t-il. *Nous avions envie de créer un lieu chaleureux »*. Le premier qu'on leur confie, La Fare, sur les Grandes Rousses, est une école de rudesse : *« On faisait la cuisine dehors, avec l'eau du torrent... »*. Le couple et leurs petits sont heureux de cette vie. Mais Fredi, qui rêve de la Meije, postule au Promontoire, refuge accroché à 3 100 m d'altitude sous ce pic. Le rêve se réalise : depuis 2008, en mars et avril, et l'été, avec Nathalie, il chouchoute les cordées partant à l'assaut du sommet mythique. *« Nous les nourrissons et les hébergeons, mais nous avons aussi un rôle de médiation avec la montagne,* assure-t-il, *d'autant plus depuis que des randonneurs aguerris – et non plus seulement des alpinistes – peuvent monter, du fait de la fonte fulgurante du glacier des Etançons ces dernières années »*. Fredi les accueille, échange des informations météo, propose d'échelonner les départs... Puis la journée, veille encore, avec jumelles et radio.

Pour le reste de l'année, Fredi et Nathalie ont repris, depuis trois ans, la Gelinotte de Freydières, une auberge qu'ils exploitent dans le même esprit que le Promontoire, en y ajoutant concerts, ciné-débats... De là, les clients partent

« Nous avons un rôle de médiation avec la montagne »

à ski, à raquettes, à pied. *« Environ 100 000 personnes par an viennent à Freydières, justement parce qu'il n'y a rien, que la nature »*, lance le président de Mountain Wilderness, qui se bat contre *« les paillettes »* des stations de ski : *« L'an dernier, celles-ci n'ont généré que 4,8 des 11 Mrd€ de chiffre d'affaires de la montagne française. Le reste a été réalisé en dehors. Il faut en prendre conscience ! »*. Militant dans l'âme, il porte ces positions dans toutes les institutions où Mountain Wilderness, seule association centrée sur la montagne reconnue d'utilité publique, est représentée.

L'ancien élu du peuple croit désormais davantage à l'engagement des citoyens. Il donne donc des conférences, mobilise la population pour des actions de terrain ou encore, via les réseaux sociaux, diffuse une consultation citoyenne sur la montagne (*). *« Ce que je fais, c'est contribuer à ce que la société civile comprenne qu'on peut profiter autrement de la montagne. Et qu'aller tendre l'oreille pour écouter le torrent ou ressentir l'humilité face aux sommets, c'est sans doute fondamental à l'équilibre de tout humain »*.

(*) http://www.montagnedebout.org

Le livre qui l'a marqué

« *Encordé mais libre, la traversée des Alpes* », Patrick Berhault, Glénat, 2001

Son coup de cœur...

« En renonçant à créer une nouvelle piste de ski qui aurait défiguré un vallon sauvage, Chamrousse économise de quoi réhabiliter ou construire 3 nouveaux refuges qui pourraient accueillir 10 000 enfants/an »

Son coup de gueule...

« Mettre de l'argent public uniquement dans les canons à neige, c'est une aberration environnementale, politique et économique ! »

Repères

1959 > *naissance à Paris 11e*
1988 > *maire adjoint à Morsang-sur-orge*
2000 > *vice-président de la communauté d'agglomération du Val d'Orge*
2006 > *installation à Freydières, massif de Belledonne*
2009 > *Gardien du refuge du Promontoire.*
2010 > *président de Mountain Wilderness.*
2013 > *vice-président du Syndicat national des gardiens de refuge*